

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2002

Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs ARMADA François, BANNOUX Gabrielle, BASSIERES Paul, COSANDEY Patrick, DE RAEMY Daniel, FLACTION Josette, GIORGIATTI SUTTERLET Silvia, GUYAZ Raymond, MARTIN Frédérique, MICHOUUD Pierre-André, MONNIN Joëlle, MULLER Luisella, NICOLLIN Marinette, OTHENIN GIRARD Peter, RICHARD Yves, VERDON Gilles.

Excusés : Mesdames et Messieurs ARMADA François, BANNOUX Gabrielle, BASSIERES Paul, DE RAEMY Daniel, FLACTION Josette, GUYAZ Raymond, MICHOUUD Pierre-André, MONNIN Joëlle, MULLER Luisella, NICOLLIN Marinette, OTHENIN GIRARD Peter, RICHARD Yves, VERDON Gilles.

Absents : Madame et Monsieur MARTIN Frédérique et COSANDEY Patrick

Arrivée après l'appel : Madame GIORGIATTI SUTTERLET Silvia qui avait annoncé son retard.

Madame la Présidente :

Vous avez tous reçu notre ordre du jour. Si vous êtes d'accord, je souhaiterais y ajouter un nouveau point 14 avec le préavis n° 26 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 490'000.-- pour l'installation de deux stations transformatrices à l'Avenue des Sciences et à l'Avenue des Découvertes, 1^{ère} étape d'équipement. Les propositions individuelles et interpellations viendraient au point 15.

Ce nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2002

Madame la Présidente :

J'aimerais apporter deux petites corrections à ce procès-verbal. D'une part, au point 8, tant dans la table des matières qu'à la page 260, il s'agissait du préavis 16 et non 12 concernant la 1ère série des compléments au budget 2002 ; d'autre part, Madame Elisabeth ROBELLAZ, notée absente, était en fait excusée. Ces corrections figureront dans le procès-verbal de notre séance.

Il n'y a pas d'autres remarques et celui-ci est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. DEMISSIONS

Datée du 9 septembre, j'ai reçu la lettre suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Entré au Conseil communal au siècle dernier (1970), et après un parcours de 18 ans comme conseiller communal et 12 ans en qualité de municipal, j'ai pris la décision de passer le témoin à des forces nouvelles et vous prie, par conséquent, de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Après tant d'années vouées aux affaires communales, au développement de la ville et de son rayonnement, on ne quitte pas le Conseil sans un pincement de cœur. Mais il faut savoir partir à temps, pour éviter la lassitude et la routine, pour permettre aussi aux « viennent-ensuite » d'exprimer leurs idées au Conseil et de s'engager en faveur de leur réalisation.

Je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui m'ont honoré de leur confiance, ainsi que le groupe libéral pour son appui et son ouverture à l'esprit de liberté, aux responsabilités individuelles et au courant humaniste qui me sont chers.

Je conserverai du Conseil communal d'excellents souvenirs et des contacts chaleureux avec beaucoup de personnalités sincèrement attachées à leurs idées et cultivant le sens du bien commun.

En formant des vœux pour le bon déroulement des travaux du Conseil et pour la prospérité de notre Commune, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de mes salutations les meilleures.

Et c'est signé Daniel BURRI.

Elu au Conseil communal en 1969, Monsieur Daniel BURRI y siégera une première fois jusqu'en 1979 puisque le 8 novembre de cette année, il est élu à la Municipalité. Il y sera réélu l'année suivante. Ses obligations professionnelles l'obligent à quitter cette charge le 1^{er} mars 1984. Il reviendra toutefois au Conseil communal en 1986 pour une législature avant d'être réélu à la Municipalité où il a dirigé le département des Travaux et de l'Environnement de 1990 à 1998. Dès lors, il siégeait à nouveau au Conseil communal. Monsieur BURRI a très rapidement acquis une très grande connaissance et surtout une remarquable maîtrise des problèmes de notre ville. Pendant plus de 30 ans, Monsieur BURRI a mis au service de notre Commune ses compétences, sa rapidité de compréhension et un sens aigu du bien commun.

En votre nom à tous, je le remercie très chaleureusement de ce dévouement pendant ces 32 années.

Pour le remplacer, le Bureau a fait appel au premier des « viennent ensuite » de la liste libérale, Monsieur Marc GUIGNARD, chauffeur, né en 1966, domicilié Chemin du Coteau 3, que nous assermenterons tout à l'heure.

Datée du 11 septembre, j'ai reçu la lettre suivante :

*Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal yverdonnois pour des raisons personnelles et professionnelles, ceci avec effet immédiat.

En vous souhaitant à toutes et à tous une grande satisfaction dans votre travail ainsi que de fructueux débats, je vous présente mes respectueuses salutations.

Et c'est signé Nancy WALKER Guye-Vuillème

Elue lors des élections communales de l'année dernière, Madame Nancy WALKER Guye-Vuillème n'aura siégé que quelques mois au sein de notre Conseil. En votre nom à tous, je la remercie aussi pour son engagement pour notre Commune.

Pour la remplacer, le Bureau a fait appel à la première des « viennent ensuite » de la liste socialiste, Madame Rosemonde LOPEZ-GUIGNARD, éducatrice, née en 1947, domiciliée Quartier de la Prairie 19, que nous allons aussi assermenter tout à l'heure. Madame LOPEZ-GUIGNARD nous a signalé par ailleurs qu'elle siégerait en tant qu'indépendante.

4. ASSERMENTATIONS

Je prie Madame LOPEZ-GUIGNARD et Monsieur GUIGNARD de s'avancer devant la table et demande à l'assemblée de se lever.

La Présidente donne lecture du serment. Elle prie les Conseillers de lever la main droite et de prononcer " Je le promets " à l'appel de leur nom.

Madame Rosemonde LOPEZ-GUIGNARD : "Je le promets"

Monsieur Marc GUIGNARD : "Je le promets"

Madame la Présidente :

Madame et Monsieur les Conseillers, je vous félicite, vous remets à chacun un exemplaire de notre règlement et vous prie de bien vouloir prendre place dans la salle à votre convenance.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN a eu le chagrin de perdre sa mère. Au nom de ce Conseil, je lui présente nos plus sincères condoléances.



Peut-être y aurait-il lieu, à ce titre, d'étudier plus sérieusement cette question en se demandant si, sur le plan communal, il ne serait pas judicieux de désigner un assistant social au moins qui pourrait être chargé des mesures tutélaires trop lourdes pour un tuteur privé sans qu'il se justifie toutefois de les confier au Tuteur général. Cette question reste toutefois du ressort politique, mais nous sommes tout à fait disposés à en parler le cas échéant avec vous.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Et c'est signé : Le juge de Paix : M. Jeanneret

Le greffier : G. Grin



Enfin, le Greffe me signale que la semaine prochaine sortira le préavis concernant les Rives du Lac qui portera sur trois points :

1. la modification du plan partiel d'affectation no 120-005 « Rives du Lac »,
2. un crédit d'ouvrage pour la remise en état du site de l'arteplage, notamment l'aménagement d'un parking en bordure Nord de l'Avenue de l'Hippodrome,
3. un crédit d'étude pour la réhabilitation de la structure du nuage « Blur »

Ce préavis sera envoyé dans le courant de la semaine prochaine et il devrait être porté à l'ordre du jour de notre séance du 12 décembre.

La semaine prochaine, jeudi 14 novembre, il y aura une séance publique d'information, à 20h, à la Marive.

La Municipalité prévoit une première date, soit le mardi 19 novembre à 18h pour la Commission. Les délais étant très courts, je demanderai aux Présidents de groupe de bien vouloir regarder qui ils veulent désigner dans cette Commission, afin que les commissaires puissent déjà agender la date et d'indiquer très rapidement les noms à Madame la secrétaire, même avant que le préavis ne vous soit parvenu, afin que la convocation à la Commission puisse être envoyée dans les plus brefs délais.



Au point 15 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur David WUILLAMOZ
- Deux questions de Monsieur Yves VUAGNIAUX
- Deux interventions de Monsieur Charles KULL
- Une motion de Monsieur Jacques FIVAZ
- Une motion de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'ai transmis à Madame la Présidente par mail une question et je suis surpris de ne pas être cité dans la liste.

Madame la Présidente :

Je n'ai pas reçu votre question mais j'ajoute volontiers votre nom à la liste, Monsieur le Conseiller.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE C/9 - C/10

Monsieur le Syndic, outre les communications C/9 et C/10, avez-vous d'autres communications ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

7. PETITION DE MONSIEUR MARCEL DESPLANDS INTITULEE « ALLEE DU STADE, AMENAGEMENT, CREATION ET ADJONCTION DE VESTIAIRES ».

(MONSIEUR ARMAND RUDAZ, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Armand RUDAZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Sarah SCAPERROTTA, Françoise WEISSBRODT, Jean-Daniel CHAPERON, Roland BÜTTIKER, Jean-David CHAPUIS et Armand RUDAZ.

Absent : Monsieur Pascal BLUM.

La discussion est ouverte sur la proposition de la Commission, soit le classement de cette pétition : personne ne demande la parole et le classement de cette pétition est accepté à une évidente majorité.

8. PETITION DE MONSIEUR PATRICK COURTET, 1428 GIEZ, INTITULEE « INFRASTRUCTURE EXPO.02 – PISTE VOITURES MODELES REDUITS ».

(MONSIEUR MAXIMILIEN BERNHARD, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Maximilien BERNHARD donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Françoise WEISSBRODT, Sarah SCAPERROTTA, Valérie JAGGI, Jean-Daniel CHAPERON, Gérard JUNOD, Pascal BLUM et Maximilien BERNHARD.

La discussion est ouverte sur la proposition de la Commission, soit le classement de cette pétition : personne ne demande la parole et le classement de cette pétition est accepté à l'unanimité.

9. PREAVIS NO 18/02 CONCERNANT :

A) L'OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS A UN CREDIT LIM DE FR. 100'000.- A CONTRACTER PAR LA PETANQUE YVERDONNOISE POUR LE FINANCEMENT DE L'AGRANDISSEMENT DE SES INSTALLATIONS, DANS LA ZONE DE SPORTS ET DE JEUX ENTRE THIELE ET MUJON,

B) L'AUGMENTATION DE LA DUREE DU DROIT DE SUPERFICIE ACCORDE A LA PETANQUE YVERDONNOISE, ENTRE THIELE ET MUJON.

(MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEURICE ET MONSIEUR LAURENT GABELLA, RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI donne lecture des conclusions du rapport de la Commission et propose d'accepter l'article 1 du préavis n° 18 tel que présenté par la Municipalité, l'article 3 étant du ressort de la Commission des Affaires Immobilières.

Madame la Présidente :

Je donne maintenant la parole à Monsieur Laurent GABELLA, rapporteur de la Commission des Affaires immobilières, pour la lecture des conclusions de son rapport.

Monsieur Laurent GABELLA donne lecture des conclusions du rapport de la Commission et propose d'accepter l'article 3 du préavis n° 18 tel que présenté par la Municipalité.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Je trouve très positif le soutien de la Commune à une Association telle que la Pétanque yverdonnoise. Je me permettrai de m'abstenir sur ce point-là tout à l'heure pour une raison différente ; Yverdon a la chance d'être une région de montagne ou pour le moins de collines et de pouvoir ainsi bénéficier ainsi de prêts LIM mais j'estime que ces prêts sont plus destinés à soutenir des activités économiques ou des installations collectives de type piscine, salle de gym etc, plutôt qu'un club isolé.

Merci Madame la Présidente.

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

Ma question porte sur le rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis et c'est à la page 2, 1^{er} paragraphe. On y lit la phrase suivante : « Il lui semblerait par exemple judicieux de négocier un droit d'utilisation de ces terrains de jeux par les usagers du camping. »

De quel camping parle-t-on ? En effet, si je ne m'abuse, le terrain qui jouxte celui de pétanque est un terrain communal, voué à peut-être abriter un jour un camping mais inexistant aujourd'hui, hormis le camp qui a fonctionné durant l'Expo et qui ressemble plus à un camp militaire. Doit-on par là comprendre que celui-ci va rester car rien n'a bougé depuis la fermeture d'Expo.02 ? Sinon, je ne vois pas bien avec qui négocier puisqu'il n'existe pas de camping à cet endroit ni le bien-fondé de cette phrase.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La zone qui se situe entre Thièle et Mujon est effectivement destinée à recevoir un camping et c'est ainsi qu'elle a été légalisée, il y a déjà un certain nombre d'années.

A la faveur de l'Exposition nationale, un exploitant d'un camping a signé un contrat avec l'Expo pour permettre l'implantation du camping que l'on a pu voir cet été à cet endroit. La Municipalité considère que ce qui a été réalisé ne correspond pas vraiment à ses intentions et à ce que les concepteurs du plan de quartier avaient imaginé à l'époque.

A partir du moment où la Commune est propriétaire du terrain, elle doit signer les plans visant à la mise à l'enquête d'un projet. Elle réserve sa décision pour un projet qui pourrait lui être soumis ; mais si celui-ci correspond à ce qui est actuellement en place et si l'exploitant souhaite que ce qui est réalisé perdure, la Municipalité ne signera pas les plans car elle ne considère pas que les conditions essentielles qui doivent être réunies pour permettre l'implantation d'un camping à cet endroit sont réalisées. Ces conditions visent à la résolution des problèmes liés à la circulation, au parking ; elles visent aussi à permettre le respect du plan de quartier qui prévoit la construction d'un camping qui n'ait pas toutes les caractéristiques du camping actuel mais qui serait plus accueillant et réalisé d'une façon différente.

Si la question posée à la Municipalité est de savoir si celle-ci autorisera le maintien du camping réalisé durant l'Expo, la réponse est négative.

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

Je remercie le Municipal TREYVAUD pour sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

L'article 2 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article 3 est accepté à une évidente majorité.

L'article 4 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de la Commission des Finances et de la Commission des
Affaires Immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1. La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains à un emprunt LIM de Fr. 100'000.- contracté par la société PETANQUE YVERDONNOISE en vue du financement de l'agrandissement de son bâtiment dans la zone de sports et de jeux entre Thièle et Mujon.

Article 2. L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les Communes est réservée.

Article 3. Le droit de superficie accordé le 24 juin 1981 à la Pétanque yverdonnoise pour une durée initiale de 30 ans est prolongé pour une nouvelle durée de 30 ans. Sa surface sera en outre augmentée de 341 m² env. L'autorisation délivrée par le Conseil communal le 3 juin 1999 d'augmenter cette surface de 345 m² env. est caduque.

Article 4. L'autorisation prévue par l'art. 142 de la loi sur les Communes est réservée.

10. PREAVIS NO 19/02 CONCERNANT LES BATIMENTS LOCATIFS COMMUNAUX DE LA RUE LEON-JAQUIER

- A) LE PLAN DE RENOVATION ;
B) UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'009'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA 1^{ERE} ETAPE DES TRAVAUX.

(MONSIEUR ROGER RANDIN, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Roger RANDIN donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Messieurs Guy ANGELOZ, François ARMADA, Serge LOVEY, Luka RADIC, Roger RANDIN, Jean-Claude RUCHET, Gilles VERDON.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Monsieur Pascal BLUM :

J'aurais une question pour la Commission ou, si celle-ci n'arrive pas à répondre, à la Municipalité. Je n'ai pas trouvé dans les différents postes du budget de montant prévu pour la direction des travaux. J'aurais voulu savoir par qui était faite cette direction des travaux, respectivement où se trouvaient ces montants.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

En principe, c'est à Urbanisme et Bâtiment de diriger ces travaux, raison pour laquelle un montant n'a pas été prévu.

Plus personne ne demande la parole et cet article 2 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Dans le rapport de la Commission, on peut lire en page 2 que notre Commission s'était préoccupée de savoir si la Municipalité s'était approchée du Conseil d'Etat afin d'obtenir une subvention, conformément à l'article 7 du règlement d'application de la loi sur le logement, cette subvention pouvant aller jusqu'à 20% du montant des travaux.

Dès lors, ma question est simple : où cela en est-il maintenant puisque lors de la séance de la Commission, cela n'avait pas été fait ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité s'est approchée non pas du Conseil d'Etat mais du chef de l'Office du logement et Monsieur DUNAND viendra ici le 19 novembre. Nous espérons obtenir un certain nombre de chiffres.

Il y a toutefois un hic : si nous demandons l'intervention de l'Etat, dans le sens de la demande présentée par Monsieur RANDIN, nous serons obligés de faire repasser ces logements dans le système des HLM et cela pour une durée de 15 ans. Il y a d'autres contraintes et la Municipalité aimerait, avant de prendre une décision, s'assurer qu'il n'y a pas de meilleures possibilités d'obtenir des crédits que de passer par les HLM. C'est seulement lorsqu'elle aura exploré toutes les voies possibles et qu'elle aura pu obtenir un panorama de toutes les solutions que la Municipalité prendra une décision. Il est possible qu'elle décide dans ce sens. Elle pourrait aussi trouver une autre solution, par exemple la constitution d'une fondation. Je crois qu'il faut laisser à la Municipalité le temps d'explorer ces diverses possibilités.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD pour sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1. : Il est pris acte du programme en 5 étapes de rénovation des bâtiments communaux de la rue Léon-Jaquier;

Article 2. : Un crédit d'investissement de Fr. 1'009'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre les travaux de la 1^{ère} étape de réfection des bâtiments de la Rue Léon-Jaquier (bâtiments n° 14 et n° 16 et ascenseurs des bâtiments n° 10 et n° 12);

Article 3. : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée au compte n° 3351 « HLM Léon-Jaquier I».

<p>11. PREAVIS NO 22 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 750'000.- POUR L'ETUDE DU PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE). (MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR)</p>

Monsieur Patrik DURUZ précise qu'afin d'éviter certaines surprises à la parution d'une éventuelle annonce dans la Presse locale, il se doit tout d'abord de corriger la fin du 1^{er} paragraphe intitulé : **Devis général**.

Ce paragraphe est à comprendre de la manière suivante dans ses deux dernières lignes « Il est à relever qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau poste, mais d'attribuer le 50% d'un poste actuellement vacant à cette nouvelle tâche ». C'est bien dans ce sens-là qu'il fallait comprendre cette phrase.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Patrik DURUZ donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Messieurs Stéphane BALET, Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Gérard JUNOD, Yves RICHARD et Patrik DURUZ.

Absente : Madame Claudine GIROUD

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Pascal BLUM :

Je constate cette fois que dans le devis général, on a mis les prestations du Service des Travaux et Environnements à l'intérieur de la demande de crédit. Donc, on a inscrit ici des prestations qui sont internes, qui sont l'équivalent de salaires dans la demande de crédit alors que cela n'a pas été fait dans le préavis précédent. La Municipalité pourrait-elle nous expliquer pourquoi on le fait ici et pas dans l'autre préavis.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Ce préavis reçoit des subventions : 35% d'aide fédérale et 42% de subventions cantonales. C'est pour cette raison qu'on a mis les frais de service dans ce préavis

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie Monsieur BURKHARD pour sa réponse. Je me demande quand même pourquoi on n'a pas introduit les montants des prestations du Service des Bâtiments à l'intérieur du préavis précédent puisqu'il pourrait aussi bénéficier de subventions.

Monsieur Pierre HUNKELER :

J'ai une suggestion et une question à la Municipalité. La suggestion est que je vois que le plan général d'évacuation des eaux doit tenir compte du maintien de l'intégrité des cours d'eau, ce qui est une excellente chose mais je pense qu'il n'y a pas seulement le maintien de l'intégrité, on peut aussi profiter d'en améliorer les aspects esthétiques, fonctionnels, de loisir ou nature dans ce cadre-là, même si c'est pas le but du plan lui-même, il faut laisser suffisamment de liberté pour cette ouverture. Sur le fond, ce PGA est effectivement indispensable et urgent, donc j'espère que la décision sera positive. La question tourne autour de la relation entre ce projet et le projet GESORBE, gestion de la Plaine de l'Orbe, qui est en cours et qui arrive maintenant au stade des scénarios. Il y a toute une série de scénarios dont certains peuvent toucher en fait les systèmes d'évacuation des eaux de la Commune. Le problème va être que le PGA d'Yverdon est urgent et que jusqu'à ce que GESORBE ait trouvé un consensus entre les agriculteurs, les problèmes de voies de communication, les industriels, les naturalistes et autres personnes intéressées à la plaine, il risque d'y avoir un léger décalage.

Ma question : comment est-ce que la coordination entre ces deux éléments importants de gestion des eaux pourra être assurée ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour rappel PGEE : Plan général d'évacuation des eaux et GESORBE : Etude de gestion intégrée de la Plaine de l'Orbe.

Le PGEE est et sera une photo, un cliché, de l'actuel Yverdon-les-Bains. On va traiter les eaux usées, les zones de danger, les infiltrations, les canalisations, les bassins versants, les cours d'eau - l'objet de votre question - les eaux claires. Sortira de cette étude qui va durer environ 4 ans, 7 rapports qui seront envoyés au Canton. Celui-ci pourra proposer ou non des modifications. GESORBE est une vision de 20 à 50 ans et qui va toucher uniquement les cours d'eau. Notre PGEE est une obligation et doit se faire dans les 4 ans. Il y aura une interaction entre GESORBE et PGEE mais cela sera limité aux cours d'eau et peut-être qu'on devra, dans 20 ou 30 ans, modifier quelque chose sur notre PGEE.

Je pense avoir répondu à votre question mais je vais donner encore la parole à notre Syndic, ingénieur-géomètre qui aura peut-être un complément à vous donner.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

C'est un Syndic à plein temps qui vous répond !

Ce que j'aimerais dire, c'est que le PGEE, et non pas le PGA qui est le plan général d'affectation, est un plan directeur. C'est tout d'abord une photo, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Municipal BURKHARD, de toutes les installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées de cette Commune. C'est également un plan directeur qui fixera le cadre de travail de l'entretien des ouvrages et notamment des cours d'eau et c'est là qu'on a une première piste qui va dans le sens de votre remarque Monsieur le Conseiller.

Ensuite de cela, cette étude porte bien sûr sur le périmètre du territoire communal. Vous savez que ce territoire communal est à l'aval d'un certain nombre de canaux, de cours d'eau qui proviennent effectivement de la Plaine de l'Orbe qui, elle, fera partie de cette étude GESORBE. Donc, là, inévitablement, cette étude GESORBE qui est pilotée par le Canton et la Confédération, prendra en compte ces cours d'eau jusqu'à leur embouchure et la problématique des tronçons se trouvant sur le territoire communal devra bien entendu s'intégrer aussi bien dans le contexte GESORBE que dans ce futur plan directeur d'évacuation des eaux de la Commune. Une coordination entre le Service cantonal des eaux et notre service Travaux et Environnement est effectivement indispensable pour l'entretien de ces futurs ouvrages et cours d'eau.

Monsieur Pierre HUNKELER :

Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal, merci pour ces éclaircissements apportés et pour cette bonne coordination.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1. Un crédit d'investissement de Fr. 750'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Article 2. La dépense sera financée par la trésorerie générale. Après déduction des subventions fédérale et cantonale, sa charge nette sera amortie par prélèvement au fonds d'épuration et imputée au compte n° 1488 "Etude PGEE".

12. PREAVIS NO 23 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 973'000.- POUR LA RENOVATION DE LA RUE DES VERNES.

(MONSIEUR FRANÇOIS ARMADA, RAPPORTEUR)

En l'absence de Monsieur François ARMADA, c'est Monsieur Claude GASSER qui donne lecture des conclusions du rapport que toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Suzanne RÖTHLISBERGER, Sarah SCAPERROTTA, Olivier de BLAIREVILLE, Claude GASSER, Jean-Noël PASTEUR, et François ARMADA, en remplacement de Monsieur Laurent GABELLA.

Absent : Monsieur David WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1. : la Municipalité est autorisée à entreprendre la rénovation de la Rue des Vernes;

Article 2. : un crédit d'investissement de Fr. 973'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3. : la dépense concernant les réseaux d'eau, de gaz et la rénovation de la superstructure, devisée à Fr. 420'000.-, sera amortie en 30 ans au plus. La dépense

concernant le réseau d'électricité, devisée à Fr. 124'000.-, sera amortie en 20 ans au plus. La dépense concernant les canalisations EU et ES, devisée à Fr. 429'000.-, sera amortie par le fonds d'épuration des eaux;

Article 4. : La dépense sera imputée de la manière suivante :

compte no 8132	"Rue des Vernes - SI"	Fr. 268'000.-
compte no 1432	"Rue des Vernes - STE"	Fr. 705'000.-

<p>13. PREAVIS NO 24 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2003 (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES)</p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI donne lecture des conclusions du rapport de la Commission, qui propose d'accepter l'article 1 tel que présenté, c'est-à-dire un taux d'imposition de 108% du taux cantonal de base, pour l'année 2003.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame la Présidente passe en revue les différents articles de l'arrêté d'imposition.

Article 8 - Droits de mutations

Monsieur Charles KULL :

J'aimerais déposer 3 amendements au point 8 de l'arrêté d'imposition, alinéa b). Il s'agit de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante pour le premier, en ligne directe descendante pour le second et entre époux pour le troisième.

Il n'est certainement pas nécessaire de vous rappeler combien ces impôts sont iniques et inacceptables, en particulier entre conjoints. Il est vraiment injuste que le survivant d'un couple doive payer à l'Etat un montant calculé sur la fortune accumulée en commun. Cela touche particulièrement tous ceux qui possèdent leur logement. Celui-ci compte, je vous le rappelle, dans l'évaluation de la fortune. Pour les descendants directs, l'impôt pose aussi de réels problèmes. Par exemple lors de la transmission de l'entreprise familiale, du domaine d'un paysan ou du logement. Si cet impôt est en sursis au niveau cantonal, dans l'attente de la votation que le Conseil d'Etat doit organiser suite au dépôt d'une initiative signée par 30'000 Vaudois, nous pouvons faire un geste pour la population de notre Commune d'Yverdon-les-Bains et supprimer aujourd'hui déjà ces injustices pour la part qui est de notre ressort en tant que Conseil communal.

Je propose donc, Madame la Présidente, au point 8, alinéa b), les amendements suivants :

- **zéro centime en ligne directe ascendante,**
- **zéro centime en ligne directe descendante,**
- **zéro centime entre époux.**

Madame la Présidente :

La discussion est ouverte sur ces amendements :

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je ne peux pas suivre la proposition qui nous est faite ce soir. Le Canton va trancher alors laissons-le trancher. Je ne vois pas pourquoi la Commune d'Yverdon serait précurseur dans ce domaine. Il est vrai que les finances communales vont tellement bien que nous pourrions faire cet effort. Moi, je m'y oppose totalement et je vous invite à en faire de même.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Pour une fois, je suis d'accord avec Monsieur LEVAILLANT, peut-être pas pour les mêmes raisons. Effectivement, nos finances communales ne nous permettent actuellement pas d'éviter cette rentrée fiscale qui reste, à mon avis, la plus « sociale ». Je vous rappelle tout de même que grosso modo, à moins de Fr. 50'000.- de fortune, il n'y a pas d'imposition possible.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je suis heureux d'apprendre que Madame GIORGIATTI SUTTERLET a suivi ma proposition mais les motifs ne sont pas les mêmes. Le domaine social de l'impôt sur les successions, je vous le laisse.

Simplement, je tiens à répéter qu'il n'y a aucune raison pour laquelle la Commune d'Yverdon devrait être précurseur dans ce domaine-là. Le Canton votera, il prendra une décision et la Commune d'Yverdon sera bien obligée de suivre. C'est ce que je vous propose de faire ce soir.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Sans rentrer dans le fond du problème de l'intervention de Monsieur le Conseiller KULL, j'aimerais simplement vous apporter un éclairage ; c'est une estimation qui a été effectuée par le service des Finances de notre Commune. Pour les comptes 2001, l'incidence de cette proposition serait de l'ordre d'un manque à gagner d'un demi-million et je vous rappelle, comme l'ont dit d'autres Conseillers tout à l'heure, que cet argent-là, il faudra bien le trouver ailleurs.

Monsieur Charles KULL :

Pour répondre à Monsieur LEVAILLANT, la Commune d'Yverdon ne serait et de loin pas un précurseur parce que je vous rappelle que sur les 375 Communes du Canton, 77 ne perçoivent plus rien pour les conjoints, 55% ont abandonné l'impôt pour la ligne directe descendante, 193 Communes sont en dessous du taux cantonal pour les conjoints et seules 105 Communes prélèvent encore 100 centimes par francs d'impôts cantonaux.

Je voudrais encore rajouter quelque chose. C'est clair que cela coûte Fr. 500'000.-, c'est une question de volonté politique et ce n'est jamais le bon moment. Je vous rappellerai simplement encore deux choses : Seuls trois cantons en Suisse, Fribourg, Grisons et Vaud possèdent un impôt communal sur les successions et donations et je pense que cela va bientôt être aboli.

J'aimerais encore vous lire un petit quelque chose de nos amis Valaisans.

Alfred REY, délégué aux gestions financières de l'Etat du Valais qui dit ceci :

Nous avons élaboré une véritable stratégie afin d'attirer non seulement des entreprises mais aussi des étrangers fortunés. Imaginez, dit-il, qu'une partie seulement des propriétaires de résidences secondaires décident d'élire leur domicile principal en Valais au moment de leur retraite, les retombées fiscales seraient extraordinaires et nous devons donc exploiter un tel créneau.

Si nous ne le faisons pas, d'autres vont le faire pour nous.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Je rejoins l'avis de Monsieur LEVAILLANT pour des questions financières mais il y a un autre problème. Nous sommes en plein changement de système fiscal. On ne sait pas exactement où l'on va. Il y aura le basculement des taux, le taux sera imposé par le Canton, qu'en sera-t-il pour Yverdon ? Où en serons-nous ?

Et j'ajoute une remarque pour Monsieur KULL. C'est très bien, mais alors proposez un autre financement en remplacement de ces Fr. 500'000.-.

Madame la Présidente :

Comme il y a eu discussion sur ce compte, je vais le mettre au vote. Je rappelle que les amendements proposés par Monsieur Charles KULL sont les suivants :

Point 8, b)

- **zéro centime en ligne directe ascendante,**
- **zéro centime en ligne directe descendante,**
- **zéro centime entre époux.**

Résultat : Les amendements proposés par Monsieur KULL sont refusés à une évidente majorité.

Madame la Présidente :

Nous allons voter le point 8 tel que présenté. Celui-ci est accepté à une évidente majorité.

La parole n'est plus demandée et l'article 1 est accepté à l'unanimité

L'article 2 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1. : L'arrêté d'imposition pour l'année 2003 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2. : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

14. PREAVIS NO 26 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 490'000.-- POUR L'INSTALLATION DE DEUX STATIONS TRANSFORMATRICES A L'AVENUE DES SCIENCES ET A L'AVENUE DES DECOUVERTES, 1^{ERE} ETAPE D'EQUIPEMENT.

(MADAME MARTINE FREY TAILLARD, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Serge LOVEY, Olivier MAIBACH, Bernard SCHALLENBERGER, Armand RUDAZ, Bart WIND.

Excusé : Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Cédric PILLONEL :

Permettez-moi d'exprimer mon inquiétude face au projet contenu dans le préavis que nous traitons maintenant. Pour commencer, nous apprenons que la Municipalité a utilisé la clause d'urgence pour entreprendre les travaux avant la discussion au Conseil. Un refus du préavis de la part de ce dernier pourrait donner lieu à une situation assez cocasse.

En deuxième lieu, la minceur famélique du préavis ne peut que surprendre son lecteur. La Municipalité semble en savoir bien peu sur les deux entreprises en voie d'implantation sur le territoire de notre Commune. Le rapport de la Commission déplore d'ailleurs l'absence de deux informations importantes : la nature exacte de la production de ces usines et leur impact sur l'environnement.

Pour passer rapidement sur ces deux premiers points, je m'arrêterai principalement sur le problème qui m'inquiète le plus. C'est la consommation énergétique de ces deux entreprises. Selon les chiffres avancés par le préavis, ces deux entreprises demandent une puissance électrique de 6000 kVA. Ce chiffre correspond à plus du quart de la puissance de pointe de la ville entière actuellement. De façon surprenante, ces entreprises semblent cependant ignorer quels seront leurs besoins énergétiques exacts. En témoigne cette phrase du rapport de la Commission que je me permets de vous citer : « En effet, bien que les Services Industriels soient en rapport depuis plusieurs mois avec elles, ils ne possèdent toujours pas de données complètes et d'assurance écrite concernant leurs besoins effectifs en électricité ».

Si elles utilisent de manière totale la capacité qu'elles ont demandée, la consommation de notre ville augmenterait de 25%. Alors que les simples particuliers sont sensibilisés aux économies d'énergie, notre ville accueillerait sans broncher et surtout sans informations précises des entreprises aussi gourmandes en électricité ? Il me paraît donc important de connaître les besoins énergétiques exacts de ces usines avant de pouvoir nous prononcer et éventuellement refuser l'installation de telles pompes à énergie.

On va certainement me répondre que notre décision ne porte pas sur l'installation de ces entreprises mais sur la construction de deux stations transformatrices, On en déduira que ma question est hors sujet et ma conscience verte trop déplacée. Ces arguments n'ont pourtant aucune valeur. Dès lors que nous vivons en démocratie, il est légitime que les délégués de la population puissent se prononcer sur ce projet. Il est trop facile d'esquiver les sujets sensibles. Si la construction de ces stations transformatrices est la seule possibilité pour le Conseil de donner son avis sur l'implantation de ces entreprises à Yverdon, il est alors légitime d'ouvrir le débat de manière un peu plus large dans le cadre de cette discussion.

La deuxième objection à mon intervention pourrait s'articuler comme suit : la Commune n'a pas son mot à dire sur ce sujet. Ce dernier ressort du PST ou Parc Scientifique et Technologique. Le PST a justement une Commission d'éthique pour gérer ce genre de problème. Si cette opinion prévaut, je souhaiterais alors entendre le délégué de la Commune dans cette Commission et l'avis de la Commission elle-même sur la question. Je crains cependant que les multiples casquettes des membres de la Commission d'éthique du PST, qui siègent tous au Conseil d'administration du même PST, ne nuisent quelque peu à leur perception de l'éthique.

En résumé, mes questions sont les suivantes :

- Quel sera la réelle consommation énergétique des entreprises Lamina Technologies SA et SAM SA ?
- Quel sera l'impact de ces entreprises sur l'environnement ?

Je vous remercie.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Bureau et en particulier Madame la Présidente du Conseil ainsi que la Présidente de la Commission Madame FREY TAILLARD qui ont mis tout en œuvre pour que ce préavis soit porté à l'ordre du jour de notre séance de ce soir. Madame FREY TAILLARD a fait tout son possible pour que le rapport de la Commission vous soit donné dans des délais acceptables.

En effet, il me paraissait essentiel, par souci de transparence, que la discussion sur ce préavis puisse avoir lieu ce soir, avant que les stations transformatrices soient posées d'une manière définitive.

Monsieur le Conseiller PILLONEL, vous demandez si on possède les données effectives de consommation en électricité de ces usines. D'abord, je dirai que la vie n'est pas faite que de mauvaises nouvelles. On entend souvent les médias relater des difficultés au niveau économique de certaines entreprises, certaines dégraissent, d'autres restructurent, d'autres encore ferment purement et simplement. La Municipalité a la volonté et la détermination de conserver à Yverdon-les-Bains et dans la région des emplois. Nous possédons ici chez nous des compétences certaines dans le domaine de la mécanique et de la technique. Notre Ecole Professionnelle, l'Ecole Technique de Sainte-Croix, l'EIVD en sont les démonstrations. Dès lors, ces deux projets de construction d'usine sont une aubaine pour nous et s'inscrivent parfaitement dans le développement d'Yverdon-les-Bains.

Le rapport de la Présidente de la Commission relève que le nombre de places de travail à LAMINA avoisine une cinquantaine de postes et une centaine pour SAM. Maintenant, je viens à la question précise de Monsieur PILLONEL. En effet, vous pouvez être étonné en lisant ce rapport à la page 2 « *Les Services Industriels ne possèdent toujours pas de données complètes et d'assurance écrite concernant leurs besoins effectifs en électricité* ».

C'était vrai le soir de la Commission qui a siégé le 24 octobre et j'ai une bonne nouvelle puisque le 29 octobre, nous avons reçu enfin une confirmation écrite de la part de LAMINA qui dit que pour sa première étape, ils auront besoin de 300 kVA. Nous attendons encore la confirmation écrite de l'entreprise SAM. Nous avons rencontré les gens ; ce sont des gens sérieux et je pense qu'ils vont bientôt nous donner la confirmation écrite. Je crois qu'on peut déjà faire confiance à ces personnes lorsqu'elles nous annoncent des quantités telles que vous avez cité Monsieur PILLONEL, qui sont considérables, je l'avoue.

Vous avez un autre souci Monsieur PILLONEL, qui concerne les émissions polluantes que pourraient générer ces entreprises. Pour vous répondre, je dirai que le Service des Energies vient en quelque sorte en « troisième batterie de feu », nous sommes un Service exécutant, on nous demande d'alimenter ces usines de la meilleure manière qui soit. En amont, il y a tout un travail et celui-ci se fait notamment sur le plan Cantonal. Le SEVEN, le SAT, (Service d'aménagement du territoire) ont jaugé, jugé ces entreprises et ces Services cantonaux ont considéré que les émissions polluantes étaient moindres, voire négligeables, et que l'impact sur l'environnement serait totalement acceptable pour Yverdon-les-Bains et la région.

Voilà, nous ne pouvons que faire confiance aux Services cantonaux. L'alternative à cela, comme je le disais au début, ce serait subir une certaine récession sans bouger et on peut réagir comme ça, mais ce n'est pas la volonté de la Municipalité. Je vous invite à accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je remercie Monsieur le Municipal FORESTIER pour ses réponses, notamment en ce qui concerne les problèmes environnementaux.

Par rapport aux nombres de places offertes par l'entreprise LAMINA, les dernières informations de Presse qui figurent sur le site du PST disaient qu'il y avait une centaine d'emplois qui seraient créés. On apprend qu'il n'y en a plus que 50 à 60 et je suis quand même assez content qu'elle ouvre assez rapidement avant que les effectifs ne continuent à fondre.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais juste vous raconter une petite anecdote qui illustre bien le problème du maintien de l'emploi. J'ai rencontré en début de semaine un cadre d'une entreprise de la région qui a fermé ses portes durant l'été. Ce cadre, au chômage bien évidemment, était extrêmement heureux car il m'annonçait être le premier collaborateur engagé par l'une des deux entreprises qui s'installent au PST. Je dois dire que ce sourire que j'ai pu voir sur cette personne était révélateur de cette notion très importante qui consiste à maintenir des emplois dans une région et là on peut tirer notre chapeau aux entrepreneurs qui prennent des risques pour maintenir ces emplois.

Monsieur Christian PAULI :

J'aimerais réagir aux propos de notre Syndic et de notre Municipal. Je suis extrêmement sensible à tous les arguments qui touchent l'emploi. On sait que la conjoncture en général en Suisse n'est pas très favorable, dans le Canton de Vaud en particulier et dans notre région encore plus. C'est alors évident que tous les efforts qui peuvent être faits sont louables et je ne peux que les encourager. C'est une évidence que l'on doit mettre beaucoup d'énergie dans ce contexte-là.

Je suis malgré tout un petit peu surpris de la confiance totale qu'on donne à d'autres instances, en particulier le SEVEN dans le cas précis et du manque de curiosité qu'on a, dans nos autorités, finalement, quant à l'avenir de la Commune. Bien sûr, on voit des contribuables, on voit des emplois, c'est très bien. La Commune a un rôle à jouer dans ce contexte-là mais c'est tout de même surprenant qu'on n'arrive pas à savoir ce qui va se passer, qui sont ces entreprises, ce qu'elles font. Qu'on ne puisse pas demander des promesses absolues en matière d'emploi, c'est normal, il faut laisser les choses se faire ; une entreprise ne peut pas ouvrir d'emblée avec un nombre optimum et maximum d'emplois. Quant aux activités qui sont prévues, je pense que le minimum serait d'avoir une information complète quand il s'agit de voter les infrastructures qui sont liées à ces entreprises.

Apparemment, on n'aura pas les réponses ce soir. Je crois que ce genre de remarques ont déjà été faites auparavant, à d'autres occasions. J'espère que le message sera entendu et lorsqu'on nous propose d'investir pour le bien de la Commune, le développement - ce sont des très beaux mots -, alors qu'on nous convainc, qu'on nous donne des informations parce que finalement tout le monde y a droit. Je ne pense pas qu'il s'agit de trahir des secrets de production, ou industriel, mais simplement de l'information.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je réponds tout d'abord à Monsieur le Conseiller PILLONEL. Comme je ne suis pas au Conseil d'administration d'Y Parc, je ne sais pas si tous les membres de la Commission d'éthique font partie de ce Conseil d'administration mais j'en doute. En revanche, je sais qu'il y a un ou deux membres qui effectivement sont dans ce Conseil mais on ne peut pas affirmer qu'ils y sont tous. Et on ne peut pas affirmer non plus que leur objectivité devrait être mise en doute en raison de cela.

Urbanisme et Bâtiment d'une part, la Municipalité de l'autre, ont souhaité demander l'avis de la Commission d'éthique parce que lorsque la Municipalité a reçu les deux entreprises en question - et là je réponds à Monsieur PAULI - ces deux entreprises sont venues se présenter avec des dossiers documentés si bien que lorsque que la Municipalité a pris sa décision, elle ne l'a pas prise les yeux fermés. Je ne sais pas si les renseignements fournis étaient complets mais ils étaient d'une certaine importance.

URBAT a alors souhaité obtenir l'avis de la Commission d'éthique. Il est vrai et je crois que Monsieur le Conseiller PILLONNEL l'a bien senti, que la composition de cette Commission a changé au fil des années. Lorsqu'elle s'est réunie la première fois, elle avait une sensibilité verte très marquée. Lorsqu'elle s'est réunie la seconde fois il y a quelques semaines, la composition de la Commission avait changé et la sensibilité était très différente ; elle était surtout marquée par les expériences réalisées dans le Parc et par le recul que l'on peut avoir depuis que les premières usines ou entreprises se sont implantées dans le secteur.

Au départ, le Parc Scientifique et Technologique regroupait les différents cantons de Suisse centrale et dans un superbe élan, il s'agissait de faire à Yverdon le seul et unique Parc Technologique de la Suisse Romande. C'est la raison pour laquelle tous les cantons romands, et même le Tessin, avaient investi de l'argent pour permettre la constitution du capital social. Au fil des années, on s'est rendu compte que la région lémanique était très nettement favorisée en ce sens que l'EPFL se situe très près des terrains d'Ecublens et que c'est en définitive le Parc Technologique d'Ecublens qui donnait l'impression d'être plus marqué technologiquement qu'Y-Parc.

Puis, on s'est aussi rendu compte que si le bâtiment construit par l'ECA se remplissait, le Parc lui-même ne se remplissait pas. C'est avant que le Parc ne soit légalisé que le bâtiment ECA a pu être construit dans la zone industrielle. Il y a

certes un bâtiment important qui s'est construit depuis lors, c'est celui de l'entreprise SCHOTT-GUINCHARD mais cette entreprise était déjà yverdonnoise. Excepté celui-ci, il a fallu bien longtemps pour que d'autres bâtiments soient construits sur ce Parc, si ce n'est quelques « Start up » qui prenaient place dans le bâtiment construit par l'ECA et qui ne réussissaient pas toutes leur envol. Il ne se construisait plus rien dans ce Parc et lorsque le Développement économique vaudois, le DEV a pris contact avec la Municipalité - peut-être par amour pour Yverdon, peut-être aussi parce que les terrains dans la région d'Ecublens et de l'Arc lémanique se font plus rares, on n'est pas tout à fait naïf – pour signaler l'existence d'une première entreprise puis une autre, on s'est dit du côté de la Municipalité, qu'il y avait quand même un signe auquel il fallait répondre, cela d'autant plus que la conjoncture est de nouveau morose. Je ne relève pas toutes les inquiétudes qui ont pesé et qui pèsent encore sur certaines entreprises d'Yverdon et de la région. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a répondu favorablement aux sollicitations du DEV.

La Commission d'éthique a suivi à peu près la même évolution. Au sein de cette Commission, il y a des gens qui ont le souci que le règlement soit respecté à la lettre et il y en a d'autres qui marquent un esprit d'ouverture un peu plus marqué et qui considèrent qu'un règlement est là pour donner une base et qu'il doit être interprété.

Dans le cas particulier, les décisions qui ont été prises par la Commission d'éthique qui a préavisé favorablement à l'implantation de ces deux entreprises paraissent tout à fait respecter le règlement. Les dossiers ont été soumis à l'enquête publique. Ils ont passé au crible de tous les Services cantonaux et ont obtenu toutes les autorisations cantonales nécessaires et elles ne sont pas toujours faciles à obtenir.

C'est la raison pour laquelle la Commission d'éthique a considéré que du point de vue de l'écologie, des nuisances, de l'activité telle qu'annoncée par ces entreprises, que celles-ci correspondent aux exigences du règlement du plan d'affectation qui concerne le Parc Technologique.

Si je peux résumer, la Commission d'éthique a donné son feu vert à l'implantation de ces entreprises et elle l'a fait en suivant une évolution qui marque le souci qu'il y a dans cette région de favoriser des emplois et d'encourager l'implantation d'entreprises.

Monsieur Christian PAULI :

Une courte intervention pour préciser simplement une petite erreur tout à l'heure dans les termes. On parlait de Commission d'éthique, c'est juste ; mais la Commission consultative n'est pas tout à fait le Conseil d'administration. Cependant, étant donné que nous avons des délégués dans ces Commissions et qu'elles nous intéressent, on reçoit d'ailleurs la liste de leur composition et on constate néanmoins que la Commission d'éthique est entièrement issue de la Commission consultative. Donc, on prévoit des structures qui permettent d'analyser des projets, d'avoir un avis, d'avoir différentes tendances qui se complètent. Dans ce cas précis, on ne peut que

regretter qu'effectivement, ces deux Commissions soient identiques. La Commission consultative possède, il est vrai un ou deux membres de plus mais je ne pense pas que dans ces conditions, la Commission consultative ayant dit oui, la Commission d'éthique dira non, puisque ce sont les mêmes personnes. Quant au Conseil d'administration, je n'en connais pas la composition exacte mais à lire les noms qui figurent sur cette liste qu'on a tous reçues, certains font partie probablement de ces Commissions, cela sera à vérifier mais ce sera un autre débat.

Finalement, et ce sera ma conclusion, puisque les Commissions en question ont eu une avalanche d'informations, comment se fait-il qu'en Commission - les dossiers étaient peut-être oubliés ou perdus, je ne sais pas - on nous dise que d'un côté on semble si bien informé et que de l'autre, on retienne l'information. Je ne comprends vraiment pas cet état de fait et je le regrette une fois de plus.

La parole n'est plus demandée et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1. : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'installation de deux stations transformatrices à l'Avenue des Sciences et à l'Avenue des Découvertes;

Article 2. : Un crédit d'investissement de Fr. 490'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3. : La dépense sera imputée dans le compte no 8118 "Stations transformatrices Sciences - Découvertes - SI" et amortie en 20 ans au plus.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Motion de Monsieur David WUILLAMOZ (Modification règlement art. 61/pétition)

Je propose à notre Conseil une motion ayant comme objet la modification de notre règlement. Il s'agit de l'article 61.

Le but de cette motion est de préciser le terme de *citoyen* qui fait appel à une notion bien vaste. En effet, l'article actuel force notre Conseil à examiner, par le biais d'une Commission, les pétitions remises à notre attention, pour autant que celles-ci soient déposées par un ou plusieurs *citoyens*.

La qualité de citoyen est reconnue à toute personne vivant en société. En précisant *citoyen de la Commune d'Yverdon-les-Bains*, notre Conseil se laisserait la possibilité de ne pas entrer en matière sur les pétitions qu'il juge non pertinentes. De cette manière, nous aurons la possibilité d'éviter de mettre en marche la machine démocratique communale qui est financée uniquement par nos citoyens. Le cas échéant, notre Conseil pourra s'ouvrir aux requêtes et idées contenues dans les pétitions jugées pertinentes. Pour être plus précis, il s'agit de nous doter de moyens simples et rapides pour classer les pétitions non pertinentes émanant de citoyens non-Yverdonnois. La proposition suivante permet de répondre à ces deux objectifs de simplicité et rapidité.

Dans le cas d'une pétition déposée par un citoyen non-yverdonnois, le Bureau propose de classer ou non la pétition, selon son contenu. Si la proposition faite est de classer la pétition, le Conseil l'examinera tout de même à la manière d'une pétition ordinaire, si un cinquième de ses membres le demande. Si le Bureau propose à l'inverse de traiter la pétition de manière ordinaire, le Conseil classera cette pétition si la majorité en fait la demande.

Cette procédure permettra d'augmenter l'efficacité de notre Conseil tout en respectant les valeurs démocratiques sur lesquelles nous avons été élus.

Voici la proposition de modification de l'article 61 :

Paragraphe 1er : *citoyen* devient ***citoyen de la Commune d'Yverdon-les-Bains***

Paragraphe 2 : pas de changement

Paragraphe 3 (nouveau) :

La pétition déposée par un citoyen hors de la Commune est traitée en premier lieu par le Bureau qui propose :

- ***Soit son traitement selon les articles 62 et suivants. Dans ce cas, le Conseil peut demander son classement à la majorité de ces membres.***

- ***Soit son classement. Alors le Conseil pourra demander le traitement de la pétition selon les articles 62 et suivants si le cinquième des membres du Conseil en fait la demande.***

Dans tous les cas, le Bureau informe le Conseil de sa proposition lors de sa prochaine séance »

Madame la Présidente :

Est-ce que je peux avoir votre texte s'il vous plaît ?

La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Monsieur David WULLIAMOZ :

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je suis un peu étonné de l'interprétation du terme de « pétition » de la part du Conseiller WULLIAMOZ. A mon avis, la pétition est la voie que n'importe qui peut utiliser pour avoir accès aux autorités, pour pouvoir leur dire ce qui ne va pas, ce qui va. Tout ce qu'on apprend généralement à l'école, quand on fait des cours d'instruction civique, c'est que la pétition peut être signée par n'importe qui. Pour cette raison, je propose un amendement à la proposition de Monsieur WULLIAMOZ. D'abord de supprimer son 3^{ème} alinéa et de remplacer « chaque citoyen » par « tout individu peut adresser une pétition au Conseil ».

Madame la Présidente :

Je crois, Monsieur le Conseiller PILLONEL qu'on ne peut pas modifier ce soir un article de règlement, si cela n'a pas été mis à l'ordre du jour.

Monsieur André PERRET :

Je ne sais si vous êtes comme moi mais si j'ai bien compris, cette motion avait pour but de simplifier la procédure. J'ai trouvé que les explications n'étaient pas très simples et j'avoue humblement que j'aurais de la peine à voter ce soir sur cette proposition. Comme on doit revoir notre règlement du Conseil, je propose que cette motion soit transmise à la Municipalité qui l'étudiera dans le cadre de la reprise du règlement communal.

Ma proposition est donc de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport et sur cette base-là, on réussira peut-être à comprendre comment cela fonctionne !

Monsieur Charles SPERTINI :

Il me semble que le motionnaire sort la grosse artillerie pour peu de choses ! Combien de minutes a-t-on passées ce soir pour cette première pétition qui émane d'une personne qui n'habite pas Yverdon ? C'était peut-être une bonne ou une mauvaise idée, je ne sais pas. Mais il pourrait arriver qu'un habitant des alentours donne une pétition et que cela soit une excellente idée. Alors, à ce moment-là, on ne pourrait pas s'en saisir. A mon avis, il ne faut pas compliquer les choses. Le moins de règlements et le moins de contraintes possibles. Le Conseil communal reste souverain pour accepter ou refuser une pétition.

Monsieur Roland FAVRE :

C'est un peu tôt pour se prononcer ce soir, je suis de l'avis de tout de monde. J'aimerais quand même relever que nous avons des habitants extérieurs qui sont des contribuables yverdonnois, ne serait-ce que les commerçants, les indépendants.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

A mon avis, mais je peux faire erreur, cette motion n'a pas à être renvoyée à la Municipalité pour étude, c'est une affaire qui concerne le Conseil, plus exactement le Bureau.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je ne veux pas allonger mais dans la communication C/10, il est noté : « Normalement, une modification du Conseil communal doit être adoptée par celui-ci, après la présentation d'un préavis de la Municipalité, renvoyé à l'examen d'une Commission ». Alors, qui a raison, qui a tort ?

Plus personne ne demande la parole et il est procédé au vote.

La décision de renvoyer cette motion à la Municipalité est acceptée à une évidente majorité.



Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX (Agenda 21)

Mes deux questions s'adressent évidemment à la Municipalité. Voici la première avec un petit préambule :

La communication 4 du 27 mai 2002 informait notre Conseil du retrait du préavis no 35 du 20 décembre 2001, relatif à la mise en place d'un AGENDA 21 à Yverdon-les-Bains.

Le rapport de la Commission, qui a siégé 4 fois, évoquait la possibilité d'un retrait de ce préavis pour autant qu'une nouvelle étude soit proposée à notre Conseil pour la fin de l'année. Ce que la Municipalité a considéré puisque nous pouvons lire dans la communication, je cite « La Municipalité reprendra l'étude des propositions à soumettre au Conseil communal et un nouveau préavis sera déposé à cet effet vers la fin de l'année ».

Considérant le travail important réalisé en ce moment par la Municipalité pour la préparation du préavis sur l'aménagement des Rives du Lac pour notre séance du Conseil communal de décembre, et aussi les tractations pour l'acquisition de Blur, la Municipalité a-t-elle aussi préparé le nouveau préavis pour la mise en œuvre de l'AGENDA 21 à Yverdon-les-Bains, comme annoncé dans la communication 4 ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

On m'a averti de votre question sur L'AGENDA 21 et je vais vous faire un petit historique.

Le 20 décembre 2001, dans sa dernière séance de législature, la Municipalité approuvait le préavis no 35 avec un montant d'investissement de Fr. 220'000.- plus la création d'un demi-poste. La Commission nommée pour l'étude du préavis a siégé 4 fois comme l'a relevé Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX sans dégager, comme la Municipalité d'ailleurs, une majorité et une vue plus ou moins uniforme. La Municipalité, dans sa communication C/4, décide de retirer le préavis no 35. Je cite cette communication C/4 :

« Dans son rapport, la Commission rappelle qu'elle a évoqué, lors de ses travaux, la possibilité du retrait du préavis pour demander à la Municipalité de présenter un nouveau projet sur l'AGENDA 21.

A l'issue de ses travaux, la Commission n'est pas parvenue à dégager une majorité dans un sens ou dans un autre.

Dès lors, la Municipalité a considéré le risque de parvenir à un résultat n'emportant pas l'adhésion d'une large partie de votre Conseil, alors que nous sommes en présence d'un objet dont personne pourtant ne conteste l'importance, l'intérêt et la nécessité pour la ville d'Yverdon-les-Bains. Sa mise en œuvre exigera l'adhésion du plus grand nombre »

Le 4 septembre 2002, j'ai envoyé une note à l'ensemble de la Municipalité qui, dans un extrait de décision du 13 septembre dit, je cite :

« Le Municipal délégué de l'AGENDA 21, note du 4 septembre 2002 concernant la réactivation de l'étude de l'AGENDA 21 en vue de la présentation du nouveau préavis au Conseil communal.

La Municipalité adopte la démarche proposée suivante :

- 1) Réfléchir aux pistes d'amélioration durable de la qualité de vie dans notre cité.
- 2) De reprendre le document d'octobre 2001, AGENDA 21, et identifier les objets concernant chaque dicastère.
- 3) Etablir les priorités de chaque dicastère en tenant compte de la possibilité de réaliser les actions au sein des Services en 2003.
- 4) De séparer les actions et objets en deux catégories :
 - a) sans frais pour la bourse communale
 - b) avec frais, indiquer les montants
- 5) Répondre à ces demandes pour le 27 septembre au plus tard.

Les éléments de réponse devront être remis à STE (Service des Travaux et Environnement) pour cette dernière date sur la base des fiches d'action que concluait le rapport du groupe d'étude chargé de l'AGENDA 21. »

Le 27 septembre, seuls trois dicastères avaient envoyé leurs propositions et un nouveau délai au 31 octobre fût accordé. Depuis cette date, 2 séances ont eu lieu, entre Monsieur le Directeur STE et moi-même, un tri étant en cours d'exécution sur les critères suivants :

- Importance sur l'environnement
- Coût de chaque proposition
- Intégration possible dans les budgets des services, etc.

Un nouveau préavis sera déposé vers la fin de cette année, et ceci selon la communication C/4 en votre possession Monsieur le Conseiller VUIGNIAUX.

Ce préavis sera étudié par la Municipalité, soit le jeudi 12 ou le jeudi 19 décembre, soit moins d'une année depuis le premier préavis. Si le préavis est adopté, il sera envoyé aux membres du Conseil communal cette année encore comme prévu et conformément à la promesse faite dans notre communication C/4.

J'espère avoir répondu à votre attente.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je remercie déjà beaucoup la Municipalité pour avoir fait diligence pour cette action-là. Mon propos n'était pas du tout de confondre la non-maîtrise de cette situation mais plutôt de dire mon inquiétude par rapport à la surcharge que vous aviez en cette fin d'année.



Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX (Sécurité Chemin de Floreyres)

Lors de la séance de notre Conseil du 8 juin 2002, Monsieur le Conseiller Roland FAVRE évoquait la sécurité au Chemin de Floreyres concernant la pose de plusieurs îlots avec passage piétons.

Les aménagements mis en place ne donnaient pas entière satisfaction et des améliorations étaient nécessaires, en accord avec les habitants du quartier, de Travys et de la Municipalité. On a pu constater notamment la suppression d'un îlot vis-à-vis du Chemin du Vallon. Mais ma surprise fût grande, lorsque je m'aperçus, il y a environ 1 à 2 semaines, que tous les îlots avaient disparu !

Ma question est la suivante :

- Pourquoi cette réalisation éphémère et quel est le coût du montage et du démontage de toute l'infrastructure ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Un petit historique peut-être là aussi.

L'opération au Chemin de Floreyres a été faite suite à une intervention de Madame la Conseillère BOTTERON qui, en début d'année, demandait qu'on sécurise le Chemin de Floreyres. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu quelques changements au niveau de la Municipalité, et celle-ci a appris qu'une étude avait été faite l'année passée et validée par les autorités, en conformité, semble-t-il avec la volonté des habitants du quartier en question. Il semblait qu'il y avait eu une concertation et qu'une solution toute prête était existante, de surcroît validée par les différents protagonistes et les autorités. Partant de là, la Municipalité a donc pris la décision de mettre en application la mise en place des îlots, puisque ceux-ci avaient été préconisés.

Les habitants du Chemin de Floreyres et des environs se sont manifestés dans un délai extrêmement court en disant que les mesures qui avaient été mises en place étaient irresponsables et dangereuses, Monsieur le Conseiller FAVRE en a fait le rapport lors d'une séance du Conseil communal.

Partant de là, on a voulu donc évidemment tirer au clair cette situation et on a envoyé 250 lettres aux habitants, non seulement du Chemin de Floreyres, mais aussi des quartiers périphériques, en leur posant toute une série de question quant à ces aménagements. Ce « tous-ménages localisé » a amené une trentaine de réponses qui ont été synthétisées par les Services de Police et de l'Urbanisme.

Lorsqu'on pose des questions à autant de monde, on reçoit autant de réponses diversifiées et il est difficile de trouver une seule bonne solution et une réponse uniforme. Que faire ?

Il a donc été décidé de faire une séance publique avec les habitants des quartiers concernés. On a envoyé une invitation à tous les gens qui avaient répondu au questionnaire et la séance a eu lieu début septembre, séance à laquelle ont participé Monsieur le Municipal BURKHARD ainsi que les Services STE, de Police, et un représentant de la société Travys. On a écouté les doléances des habitants du quartier ; ils se sont plaints que les mesures qui ont été mises en place étaient extrêmement dangereuses, comme l'îlot qui était en face de la sortie du Chemin du Vallon. Ils ont relevé que la solution mise en place ne résolvait rien et au contraire, empirait la situation. De plus, cela rendait la zone encore plus dangereuse pour la

période hivernale. Cette séance a duré à peu près 3 heures pour en arriver à la conclusion suivante :

- Démontage de l'îlot du Chemin du Vallon avec effet immédiat et proposition à la Municipalité de démonter les autres îlots ainsi que de renforcer, d'élargir la bande cyclable qui est sur la partie droite et de la passer de la largeur actuelle à 2 mètres avec un marquage par des catadioptrés ou une peinture fluorescente, ce qui permet visuellement de rétrécir la zone de circulation pour bien sécuriser la partie cycliste.

En plus de cela, on a demandé aux différents Services de trouver une solution pour des zones de parcage le long de cette rue. Actuellement, les gens parquent n'importe où. Avant, ils profitaient pour parquer dans le périmètre des îlots et c'était un peu l'anarchie. La solution qui a été proposée à la Municipalité, je l'ai reçue en début de semaine, c'est d'augmenter la zone cycliste, de supprimer ces îlots qui n'étaient visiblement pas satisfaisant pour les habitants et les usagers du secteur et d'étudier, avec les différents Services communaux, un système de parcage.

La Municipalité s'est ralliée à cette solution, en date du 3 octobre et une communication a été faite aux 250 habitants du quartier et des environs qui avaient reçu la circulaire initiale en leur disant ce qu'il s'était passé et en leur expliquant que la Municipalité a pris la décision de revenir sur les mesures qui ont été mises en place puisque c'était visiblement une erreur ; je crois qu'il faut savoir reconnaître les erreurs et ne pas s'obstiner.

Nous avons donc informé les habitants du quartier mais visiblement, vous n'avez pas reçu l'information en question. Ces îlots ont été démontés ; maintenant, il reste les corrections de peinture ainsi que le marquage fluorescent pour la bande cyclable à effectuer.

Pour ce qui est du coût de cette opération, Monsieur le Municipal BURKHARD qui a fait faire ces travaux par ses Services peut-il répondre ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais vous répondre de suite, Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX : Fr. 15'000.- environ pour le montage et pour le démontage, malheureusement Fr. 5'000.-. Mais vu la situation que vous a expliquée notre collègue CARRARD, cela valait la peine quand même car un accident est vite arrivé.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je remercie les deux Municipaux pour leur réponse. Je trouve très honnête de la part de la Municipalité de reconnaître une petite erreur qui n'est finalement pas bien

grave. Mais je pense qu'il serait préférable lorsqu'on veut agir en mettant des éléments par rapport à un quartier, d'inviter auparavant les habitants, de faire une meilleure étude, pour éviter ce genre de situation à l'avenir.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne vais pas allonger mais j'aimerais juste préciser que ces consultations, on les fait. Pour toutes les demandes qui ont été faites cette année dans différents quartiers, on est allé voir les habitants et on essaie de trouver des solutions ensemble et pas dans notre coin car ce serait stupide.

Je rappelle simplement que dans le cas en question, on n'a pas fait cette démarche car on nous avait dit que cette consultation avait été faite et visiblement, c'était une consultation qui était peu heureuse et peu fructueuse.



Intervention de Monsieur Charles KULL (Tutelles)

Je remercie d'abord le Bureau d'avoir pris contact avec le Greffe de Paix au sujet des tutelles. J'ai bien écouté la réponse ; celle-ci ne m'a pas convaincu, vous n'en serez pas surpris. Je vais donc personnellement prendre contact avec le Greffe de Paix car je pense qu'il est possible de mettre sur pied des critères de recherche qui ne prêteront pas une partie des citoyens par rapport à d'autres, tout en trouvant des gens honorables et compétents.

Si j'ai bien compris la lettre - je n'ai pas la copie et je vous remercie si vous pouvez me la donner tout à l'heure -, il y a un bon nombre de Conseillers qui ont une tutelle ou une curatelle. J'aimerais bien que toutes les personnes qui ont ou qui ont eu une tutelle ou une curatelle le montrent en levant la main.

Je vois qu'il y en a qui ont peur, merci beaucoup, cela répond déjà à la question !



Question de Monsieur Charles KULL (Parcage gratuit les samedis de décembre et le 24 décembre).

J'ai une deuxième intervention et là, je suis uniquement le porte-parole. Je vous la lis :

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

Les représentants des commerçants de la ville, en accord avec l'article 59 du règlement du Conseil communal, vous font part d'un vœu particulier.

L'Expo nationale étant terminée, il est constaté par bon nombre de commerçants que cette dernière n'a pas eu l'impact positif escompté. En effet, la réglementation temporaire régissant le parage au centre ville durant la manifestation a découragé la clientèle des villes et villages avoisinants de faire leurs achats au centre d'Yverdon-les-Bains. Ceci a eu pour conséquence une baisse significative du chiffre d'affaire global. Durant la manifestation, une partie de cette clientèle s'est éloignée de la Cité au grand regret des commerçants de la ville.

C'est pour cette raison que les commerçants seraient reconnaissants à la Commune si elle consentait à offrir la gratuité générale de parage au centre ville tous les samedis du mois de décembre ainsi que durant la journée du 24 décembre 2002. Cette mesure symbolique sera certainement perçue favorablement par la clientèle et donnerait un coup de pouce apprécié aux artisans et commerces ayant souffert durant Expo.02

Et c'est signé Union des Commerçants de la Plaine (UCP) et Association des Commerçants du Centre Ville (ACCV).

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité prend acte de cette intervention et la traitera en temps utile.



Motion de Monsieur Jacques FIVAZ et Fabienne RENAUT (Fonctionnement de la Justice de Paix)

Avant de lire la motion qui concerne la Justice de Paix, j'aimerais dire que j'ai appris qu'elle a été discutée dans les différents groupes. Je sais qu'il y a eu des réactions négatives mais je vais quand même la lire afin qu'on puisse avoir une discussion honnête et que tous les citoyens puissent savoir comment ça se passe.

Pour faire suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller Charles KULL lors du Conseil communal du 4 juillet 2002 et à l'échange de lettres qui a suivi entre notre Conseil communal et la Justice de Paix du Cercle d'Yverdon et qui vous ont été précédemment lues par Madame la Présidente, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'engagement d'un(e) assistant(e) social(e) qui serait en charge des

mesures tutélaires yverdonnoises trop lourdes à assumer pour les tutrices et tuteurs privé(e)s.

La discussion est ouverte sur cette motion proposée par Monsieur Jacques FIVAZ et Madame Fabienne RENAUT :

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

C'est vrai, cette motion mélange un peu les pouvoirs établis. Le Tribunal cantonal gère les Justices de Paix et l'Office du tuteur général. L'aide demandée ce soir concernerait une Commune seulement. Cette motion mérite quand même un examen de la part d'une Commission. En effet, une ou deux pistes semblent se dessiner. On pourrait par exemple demander au Tribunal cantonal une délocalisation d'un ou deux assistants sociaux depuis l'Office du tuteur général vers Yverdon-les-Bains. En cas de difficultés d'un tuteur ou d'une tutrice, il aurait alors la possibilité de recevoir aide et conseil, en tête-à-tête avec un professionnel, sur place.

Ne classons pas tout de suite cette motion qui soulève un problème existant. On a réuni des Commissions pour moins que cela (voir points 7 et 8 de l'ordre du jour de ce jour).

En conclusion, je vous propose de renvoyer cette motion à une Commission, conformément à l'article 57 de notre règlement.

Plus personne ne demande la parole et il est procédé au vote.

La décision de renvoyer cette motion à une Commission est acceptée à une évidente majorité.

Je prierai donc les Présidents de groupe de bien vouloir donner rapidement les noms des commissaires à Madame la secrétaire.



Motion de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Nouvelles structures d'accueil)

Au début du mois dernier, les chambres fédérales ont avalisé une loi, intitulée « loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants ». Ce programme prévoit la mise à disposition de 50 millions de francs par année pendant 4 ans. Ce montant est destiné à encourager la création de nouvelles structures d'accueil, que ce soit pour la petite enfance (crèches, garderies) ou pour l'accueil extra-scolaire (unités d'accueil pour écoliers ou cantines scolaires). Cette somme

pourrait couvrir un tiers des frais de fonctionnement de telles structures pendant 3 ans au maximum.

Je pense qu'il serait judicieux pour notre Commune, qui manque de places d'accueil, d'en profiter. Raison pour laquelle j'aimerais proposer ce soir à ce Conseil, par voie de motion, la mise sur pied d'une Commission extraparlamentaire, dont le but serait d'évaluer les besoins en la matière.

Pourquoi extraparlamentaire ? Parce que je pense qu'il serait bon de collaborer avec des spécialistes (directrices de crèches, animatrices de lieux d'accueil pour écoliers, éducateurs et autres), mais aussi de faire participer les parents, qui sont les premiers concernés. Cela nous permettrait aussi peut-être de nous adjoindre l'aide « professionnelle » d'un étudiant en sciences sociales, qui pourrait en faire l'objet d'un travail de semestre.

Tout récemment, on a pu lire dans la presse que la demande de cantine scolaire pour adolescents n'existe pas. Personnellement, je suis persuadée du contraire. Pour mettre tout le monde d'accord, je pense qu'il vaudrait la peine de prendre le temps d'évaluer les besoins globaux en matière d'accueil extra-scolaire, en lançant par exemple un vaste questionnaire, destiné à tous les parents d'enfants de 0 à 16 ans.

La Commission pourrait se charger d'élaborer ce questionnaire, d'en évaluer les réponses et de faire les propositions concrètes à la Municipalité. Le programme fédéral d'impulsion à la création de places d'accueil est généreux, mais il ne durera que 4 ans ; il ne faut pas qu'à Yverdon, nous laissions passer le coche.

C'est pourquoi je demande à ce Conseil et à la Municipalité de bien vouloir accueillir ma proposition avec bienveillance.

La discussion est ouverte sur la motion de Madame GOGNIAT LOOS :

Madame la Municipale Hélène GRAND :

La problématique soulevée par Madame GOGNIAT LOOS fait partie des préoccupations de la Municipalité ou du moins de la Municipale déléguée à la jeunesse, ceci étant donné que je ne voudrais pas engager mes collègues sans leur avoir posé la question.

La loi citée dans la motion date du 4 octobre 2002 et le délai référendaire court encore. Il est donc évident que la Municipalité tentera de coordonner dans l'avenir ces projets avec le cadre de cette loi. Reste à définir où sont les besoins prioritaires. Nous savons déjà qu'on manque de places d'accueil pour les bébés. Un projet de crèches va d'ailleurs être étudié en collaboration avec les représentantes de

l'administration cantonale des impôts sur les personnes morales, qui vont venir à Yverdon-les-Bains. Le mode de vie de notre société, en constante évolution, et l'augmentation des familles monoparentales, nous obligent actuellement à trouver des solutions pour la garde des enfants. C'est aussi à ce niveau que débute la prévention. Mais rassurez-vous, il est établi que la mère qui a une activité professionnelle rapporte plus à notre société qu'elle ne coûte.

Pour le surplus, j'imagine que la Municipalité accepte que cette motion lui soit adressée directement, sans passer par une Commission.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'aimerais juste intervenir sur le fait que Madame la Conseillère indique que, dans la presse, une information a été diffusée selon laquelle la demande de cantines scolaires pour adolescents n'existe pas. Si j'ai bien dit à la journaliste qui m'a interviewé que la demande n'existait pas, je n'ai pas dit que le besoin n'existait pas, ce qui est très différent. De demandes avérées de parents qui souhaitent que leurs enfants puissent être pris en charge à midi, il y en a effectivement peu exprimées directement. Par contre, on sait très bien que le besoin existe. Le besoin doit être identifié clairement et c'est pourquoi nous avons déjà pris la décision de mener cette enquête auprès des parents concernés pour savoir quels étaient leurs besoins en la matière. Car l'un des gros problèmes que nous avons lorsque nous voulons créer des lieux d'accueil à midi est que nous avons déjà fait plusieurs tentatives à ce sujet-là. Lorsque nous voulons créer ces lieux, nous constatons que les personnes que nous souhaiterions voir profiter de ces dispositions ne viennent pas, n'envoient pas leurs enfants parce que nous n'arrivons pas à les atteindre car ce sont souvent des personnes qui sont relativement marginalisées par rapport à la population que nous connaissons.

Donc, il y a lieu de mener une réflexion en profondeur avant de se lancer pour mettre en place des structures qui restent désespérément vides, sont sous-utilisées ou utilisées par des personnes qui n'en ont pas forcément besoin, et qui coûtent quand même relativement cher.

Je voulais juste apporter cette précision et dire qu'effectivement, nous menons cette réflexion, qui est un peu lente selon certains, je peux le comprendre, mais qui avance quand même.

Monsieur André PERRET :

Si je peux apporter un peu d'eau au moulin, je peux vous dire qu'actuellement dans le cadre du réseau RENOVA (Réseau du Nord vaudois), on mène aussi des études allant dans le même sens, pour déterminer quels sont les besoins en lieu d'accueil pour finalement les mères ou les parents, ou les pères car il y en a aussi qui sont dans cette situation-là puissent placer leurs enfants afin de pouvoir continuer

d'exercer une activité professionnelle. Je sais que parallèlement, dans le cadre du Canton, il y a aussi une étude générale qui se fait, c'est dans le cadre de cette Commission qu'il y a eu ces premiers contacts au niveau cantonal.

Donc je pense que c'est le moment, beaucoup de gens s'intéressent finalement à cette problématique et je pense qu'il faut engager la démarche au niveau communal aussi.

Plus personne ne demande la parole et il est procédé au vote.

La décision de renvoyer cette motion à la Municipalité est acceptée à l'unanimité moins une abstention.



Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte de risques)

Lors du Conseil du 5 avril 2001, nous avons accepté le préavis no 3 et de ce fait adopté les modifications du PGA. Ce plan permettait entre autre de passer en zone d'activité et par conséquent d'autoriser la construction sur 2 parcelles situées entre l'Avenue Kiener, la Thièle et l'autoroute. Lors de cette séance, j'avais fait part de mon inquiétude de construire dans cette zone, régulièrement inondée. J'ai récemment appris que la Confédération encourageait les Communes à établir des cartes de risques et à les communiquer à la population. J'ai également appris que certaines Communes vaudoises n'étaient que peu enclines à faire ce travail, de peur de desservir certains intérêts économiques.

Ma question est de savoir si notre Commune a déjà en sa possession une telle carte de risques ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois comprendre que Monsieur le Conseiller ROMAILLER fait allusion aux zones inondables notamment. C'est impossible de vous répondre ce soir car le Municipal qui vous parle doit se renseigner de façon plus approfondie et la Municipalité élaborera la réponse.

Je répondrai donc lors d'une prochaine séance.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Etant donné la réaction de Monsieur le Municipal TREYVAUD, je propose une motion pour l'élaboration d'une carte de risques et si elle devait déjà être faite, on nous la communiquerait mais je pense qu'on peut procéder ainsi.

Etant donné que notre Commune ne semble pas avoir de carte de risques, nous demandons avec insistance que la Municipalité mette en route le plus rapidement possible l'élaboration d'une carte de risques et qu'elle la mette à disposition de la population. Une politique tenant compte d'un développement durable peut être mise en place sans que notre projet d'Agenda 21 ne soit définitivement adopté.

Je demande aussi que dans le cadre de cette nouvelle zone d'activité concernée par les modifications du PGA, « zone qui n'est pas encore construite », la Commune fasse une étude sur les travaux nécessaires pour empêcher l'inondation de ces terrains et qu'elle demande, le cas échéant, aux propriétaires de prendre en charge les frais nécessaires à la sécurité des dits terrains.

Madame la Présidente :

Vous proposez de la renvoyer directement à la Municipalité, Monsieur le Conseiller ROMAILLER ?

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Oui, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte sur cette motion proposée par Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

La pluie n'est pas mon domaine dans le cadre de cette Municipalité ! Par contre, si on ne peut pas nier la nécessité absolue de disposer de cartes de danger (c'est ainsi qu'elles s'appellent), il faut savoir qu'une Commission cantonale pour les dangers naturels – c'est à ce titre-là que je parle puisque je suis membre de cette Commission - planche depuis plusieurs mois sur cette question qui établit une méthodologie pour créer ces cartes de danger à l'échelle du canton.

Je crois qu'il ne faut pas se lancer tête baissée dans un projet tel que celui-là. C'est un projet d'une grande ampleur et il faut savoir que c'est un travail énorme car il ne s'agit pas de mesurer un type de danger mais tous les dangers qui peuvent concerner le territoire du Canton et d'une Commune. Dans ce cas-là, il est urgent

d'attendre les résultats de ces études-tests qui sont actuellement menées. Ce ne sont pas des années qu'on a devant nous mais ce sont quelques mois d'attente. La décision de savoir qui va établir ces cartes va être prise ces prochains mois par le Conseil d'Etat notamment. Il sera défini si c'est le Canton lui-même qui va les établir ou si cette tâche va être déléguée aux communes, comme, par exemple, pour le PGEE dont nous avons discuté tout à l'heure ; là, c'est une tâche communale qui est subventionnée par le Canton. Je pense qu'il faut attendre de voir si le Canton va aller dans cette voie ou plutôt dans une autre.

Je vous propose d'attendre ces dispositions-là pour prendre une décision et prendre ou non en considération votre motion. Je vous propose Monsieur le Conseiller de revenir, cas échéant, dans le courant de l'année prochaine, avec une nouvelle motion ou une nouvelle intervention sur le sujet, pour faire le point de la situation, si vous ne voyez rien venir d'ici là.

Monsieur André PERRET :

C'était dans le même sens.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'accepte la proposition de Monsieur le Municipal.

Madame la Présidente :

De retirer votre motion ?

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Oui, Madame la Présidente.



Question de Monsieur André PERRET (Communication C/9 – Travaux feux carrefour Rte de Lausanne/Rte de Pomy)

J'aimerais poser une question à poser à la Municipalité. Elle a trait à la communication n° 9.

Je vois déjà avec satisfaction que les travaux du fameux carrefour situé au bas de la route de Pomy ont coûté finalement Fr. 150'000.- de moins que ce qui avait été devisé, ce qui me ravit.

Si je fais une petite analyse des travaux qui ont été effectués, je me rends compte que les économies se sont faites pratiquement sur 2 postes. Un poste devisé Fr. 256'250.- pour le génie civil, qui finalement est monté à pas tout à fait Fr. 115'000, et un poste marquage routier devisé Fr. 35'000.- qui a coûté à peu près Fr 11'000.-. C'est-à-dire que sur 291'000.-, on en a engagé que Fr. 126'000.-. C'est très bien, ça va dans le bon sens. Mais quand on a dû faire un premier préavis, le retirer pour le recalculer, le représenter et arriver à moins de 50% de ce qu'on avait prévu, ça me laisse un peu perplexe.

Ce qui me frappe quand même, c'est le coût des études, finalement sur ces Fr. 432'000.-. Il y a d'abord des études, phase 1, phase 2, phase 3, complément et élaboration d'un rapport final, pour un montant de Fr. 100'000.-. Après, il y a du matériel de régulation et un mandat au bureau d'ingénieur-conseil, j'imagine que c'est l'ingénieur-conseil en régulation, peut-être signalisation pour Fr. 100'000.- de travaux ; là, il y en a pour Fr. 20'000.- ce qui représente à peu près du 20%. Si je prends le mandat au bureau d'ingénieur suivant, il y en a pour Fr. 42'000.- pour un chiffre rond, pour des travaux de génie civil parce que j'imagine que c'est l'ingénieur civil pour à peu près Fr. 126'000.-, si je tiens compte des interventions SE, je pense que c'est le Service de l'Environnement, des vitres d'abris, la signalisation et les marquages routiers, pour Fr. 145'000.- de travaux, c'est plus d'un tiers et je trouve que c'est pas mal aussi.

La question que je pose maintenant à la Municipalité est de savoir si celle-ci est satisfaite du fonctionnement de ce carrefour ? Je trouve qu'il a coûté très cher en étude et je le pratique très peu souvent mais j'ai mon idée à ce sujet et j'aimerais bien entendre la Municipalité.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je suis un petit peu désolé que Monsieur le Conseiller PERRET revienne sur la question car il me semblait avoir répondu l'autre fois mais je vais volontiers répéter ce que j'ai dit.

- Les études des phases 1, 2, 3 ainsi que le complément sont non seulement des études pour le carrefour en question mais c'est l'ensemble des études qui ont été commandées à une société de trafic. Donc, c'est l'ensemble des circulations de la Commune pour ce qui est des phases 1, 2 et 3 qui sont mentionnées sous Fr. 26'900.- et Fr. 51'432.-, donc ce n'est pas du tout spécifique à ce point-là. Les Fr. 10'222.- sont des demandes de la Municipalité l'année passée pour le même bureau pour revenir expliquer le fonctionnement des études qui ont été faites et ce, spécialement dans les séances d'informations d'Expo.02. Quant à

l'élaboration du rapport final, il est judicieux d'avoir un rapport écrit quand on a commandé pour Fr. 90'000.- d'étude, on est bien d'accord.

- Le mandat au bureau d'ingénieur-conseil, Fr. 21'520.-, c'est uniquement pour le carrefour du bas de la route de Pomy. Celui-là est bien ciblé et est tout à fait juste, en rapport avec le carrefour en question.
- Pour le matériel de régulation, cela me semble relativement clair.
- Le mandat au bureau d'Ingénieur, c'est effectivement l'ingénieur-civil qui a suivi, piloté et dirigé le travail en question et je peux que les remercier au passage de nous avoir fait économiser Fr. 150'000.-.
- Les frais de géomètre, ça veut bien dire ce que ça veut dire.
- Les travaux de génie civil, c'est simplement parce qu'il y a eu une bonne surprise. Ils avaient imaginé qu'ils devraient refaire à neuf l'intégralité du canal souterrain et des tuyaux pour faire passer les différents services. Ils ont pu faire des essais et constater que des tuyaux existants pouvaient être récupérés, ce qui a été fait. Ceci a permis d'économiser passé Fr. 130'000.-.
- Les interventions du service d'électricité, cela me paraît relativement clair.
- Les vitres d'abris, malheureusement il y a en a quelques-unes qui ont été cassées pendant les travaux. C'est quelque chose qui peut arriver et cela a coûté Fr. 1'400.-
- La signalisation, ça veut dire ce que ça veut dire aussi.
- Le marquage routier, il y a un marquage routier plus simple qui a été trouvé et on est satisfait d'avoir fait des économies.
- Pour le reste, ce sont des postes qui n'amènent pas d'autres commentaires.

Je pense, Monsieur PERRET, pour répondre à votre question, que la Municipalité est contente du travail effectué. Soit, par le biais des Services communaux, soit par le biais des mandataires à qui ces travaux ont été confiés.

Monsieur André PERRET :

Je crois que j'avais aussi su lire les chiffres et tout à fait comprendre ce qu'a dit Monsieur le Municipal. Je ne reviendrai pas sur ce point-là. Je suis tout à fait satisfait du résultat financier.

On n'a pas répondu à ma question : On a fait Fr. 100'000.- d'étude pour le fonctionnement général de ce secteur et j'aimerais savoir si la Municipalité est satisfaite du fonctionnement du système, donc de ce qu'on a mis en place au niveau circulation, pas au niveau travaux. A ce niveau-là, j'ai dit clairement que j'étais très satisfait qu'on ait pu faire ces économies.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois pouvoir répondre au nom de la Municipalité que ce carrefour en particulier et le tronçon de route concerné, soit entre la sortie de l'autoroute et l'entrée de la ville, fonctionne parfaitement, pour avoir entendu de nombreux usagers. Il s'agit d'usagers provenant notamment de la Route Moudon/Pomy qui utilisent ce carrefour, ainsi que des gens des quartiers sud-est de la ville ; tous ces usagers de la route sont extrêmement satisfaits du fonctionnement de ces feux. Les temps d'attentes sont raisonnables et je crois qu'on n'a pas eu à déplorer d'accidents sur ce carrefour, bien heureusement, durant toute la période de l'Expo.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Je vais quand même apporter un petit bémol à la déclaration de Monsieur le Syndic. Etant habitant du quartier et utilisateur très régulier de ce carrefour, je dois quand même dire qu'il est dangereux. Il est dangereux si vous êtes piéton. En effet, un piéton qui demande le feu vert pour traverser au passage prévu à cet effet devant le garage, se trouve en même temps la phase verte pour les gens qui viennent depuis Lausanne et qui veulent tourner direction Pomy. Donc, ces gens arrivent à 50 km/h., vitesse autorisée à ce carrefour, la phase est verte et ils se trouvent droit devant un piéton qui est au milieu du passage.

Cela m'étonne fortement qu'on soit satisfait de ce carrefour car ceci se voit tous les jours. Jusqu'à maintenant heureusement il n'y a pas eu d'accident. Un autre problème, par exemple ce soir à 18h, j'en ai fait l'expérience. Il y avait des voitures jusque dans le giratoire quand vous venez depuis la ville. Si vous voulez partir soit sur Lausanne, soit sur Pomy, les 2 phases étaient occupées et il y avait des voitures sur le pont qui revenaient en arrière jusque dans le giratoire parce que tout le carrefour était surchargé.

Si on avait suivi la proposition de la minorité de ce Conseil qui avait été exprimée en début d'année, c'est-à-dire qu'au lieu de faire des feux qui fonctionnent très bien du

point de vue technique, on avait mis un simplement un giratoire, même provisoire, on aurait fait des économies et on n'aurait pas tous ces problèmes maintenant.

En résumé, techniquement cela fonctionne très bien, on a dépensé moins d'argent que prévu, c'est très bien, mais pratiquement, ce carrefour est quand même dangereux dans certaines circonstances.

Monsieur Charles MOUQUIN :

J'aurais un avis contraire car je suis aussi un utilisateur très fréquent de ces feux et je considère qu'ils vont très bien. Il y a d'autres utilisateurs de ce quartier qui sont enchantés, ce sont ceux qui viennent de Champs-Lovats. Grâce à ces feux, contrairement à un giratoire, ceux-ci font régulation pour les gens qui sortent de Champs-Lovats, ce qui était beaucoup plus difficile avant.

Je pense que cette réalisation est très positive et j'en remercie encore la Municipalité.



Question de Monsieur Pascal BLUM (URBAT)

Excusez-moi de revenir sur un sujet qu'on a déjà évoqué et pour lequel j'ai déjà posé 2 questions mais je n'ai toujours pas de réponse concernant l'engagement des charges de personnel interne dans les demandes de crédit.

Comme j'ai la parole, je propose de poser encore 2 questions supplémentaires à Monsieur TREYVAUD, ou plutôt 1 question en 2 points.

J'ai personnellement rarement vu URBAT assumer lui-même la direction des travaux d'un projet d'une certaine importance. Alors, de deux choses l'une

- Soit URBAT dispose de trop de personnel et il est apparu possible de faire une double économie en occupant ce personnel et en économisant finalement des frais externes pour la direction des travaux,
- Soit URBAT est correctement doté en personnel pour gérer les affaires courantes, dont notamment le « controlling » des différents projets exécutés par des fournisseurs et des mandataires externes. Dans ce cas, je ne vois pas très bien comment il peut tout à coup prendre des travaux de l'importance de ceux évoqués dans le préavis.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

C'est faux d'affirmer qu'URBAT n'assume jamais la direction de travaux car c'est arrivé à plusieurs reprises, mais il est vrai qu'on impose une certaine retenue car on ne souhaite pas prendre du travail aux entreprises privées qui paient des impôts. Lorsqu'un travail d'une certaine importance nous incombe, il arrive assez fréquemment qu'on décide de confier un mandat à l'extérieur pour que les particuliers qui sont en ville puissent avoir du travail.

Dans le cas particulier, la Municipalité a décidé qu'URBAT effectuerait ce travail. Si maintenant, la Municipalité modifie son option et considère qu'il faut demander la subvention de l'Etat pour faire repasser ces bâtiments sous l'empire de la réglementation HLM, ou décide vendre ces bâtiments à une fondation, ou encore d'inscrire ces bâtiments dans le cadre d'une copropriété, la question se reposera. Si la question vise à dire : est-ce qu'on ne devrait pas facturer les prestations qu'aujourd'hui URBAT s'apprête à assumer pour faire en sorte que la subvention soit plus conséquente, la question se posera également. La Municipalité examinera ce point de vue dans le sens que vous voulez sembler vouloir lui donner.

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

**Madame la Présidente :**

Nous arrivons au terme de cette séance.

Il me reste à vous donner rendez-vous au jeudi 5 décembre à 20h. et je lève cette séance.

Il est 22h21.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2002

	Pages
1. Appel	282
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2002	283
3. Démissions.....	283
4. Assermentations.....	285
5. Communications de la Présidente	285
6. Communications de la Municipalité C/9 - C/10	288
7. Pétition de Monsieur Marcel Desplands intitulée « Allée du Stade, aménagement, création et adjonction de vestiaires ». (Monsieur Armand RUDAZ, rapporteur)	289
8. Pétition de Monsieur Patrick Courtet, 1428 Giez, intitulée « Infrastructure EXPO.02 – Piste voitures modèles réduits ». (Monsieur Maximilien BERNHARD, rapporteur).....	289
9. Préavis no 18/02 concernant : a) l'octroi d'un cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains à un crédit LIM de Fr. 100'000.- à contracter par la Pétanque yverdonnoise pour le financement de l'agrandissement de ses installations, dans la zone de sports et de jeux entre Thièle et Mujon, b) l'augmentation de la durée du droit de superficie accordé à la Pétanque yverdonnoise, entre Thièle et Mujon. (Madame Marie-Louise HEFTI, Présidente de la Commission des Finances, rapportrice et Monsieur Laurent GABELLA, rapporteur de la Commission des Affaires Immobilières).....	290
10. Préavis no 19/02 concernant les bâtiments locatifs communaux de la Rue Léon-Jaquier a) le plan de rénovation ; b) une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'009'000.- pour le financement de la 1 ^{ère} étape des travaux. (Monsieur Roger RANDIN, rapporteur).....	293
11. Préavis no 22 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 750'000.- pour l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). (Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur).....	295
12. Préavis no 23 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 973'000.- pour la rénovation de la Rue des Vernes. (Monsieur François ARMADA, rapporteur).....	298
13. Préavis no 24 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2003 (Madame Marie-Louise HEFTI, Présidente de la Commission des Finances).....	300
14. Préavis no 26 concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 490'000.-- pour l'installation de deux stations transformatrices à l'Avenue des Sciences et à l'Avenue des Découvertes, 1 ^{ère} étape d'équipement. (Madame Martine FREY TAILLARD, rapportrice).....	304
15. Propositions individuelles et interpellations	311

Motion de Monsieur David WUILLAMOZ (Modification règlement art. 61/pétition).....	311
Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX (Agenda 21).....	314
Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX (Sécurité Chemin de Floreyres)	316
Intervention de Monsieur Charles KULL (Tutelles).....	319
Question de Monsieur Charles KULL (Parcage gratuit les samedis de décembre et le 24 décembre)	319
Motion de Monsieur Jacques FIVAZ et Fabienne RENAUT (Fonctionnement de la Justice de Paix)	320
Motion de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Nouvelles structures d'accueil)	321
Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Carte de risques)	324
Question de Monsieur André PERRET (Communication C/9 – Travaux feux carrefour Rte de Lausanne/Rte de Pomy)	326
Question de Monsieur Pascal BLUM (URBAT)	330